

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 11 JANVIER 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : **5 janvier 2023**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **16 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois le **11 JANVIER 2023 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques,

Absents excusés : GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, VASLIN Aurélie, SERVANT Ludovic

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/02

**AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION ET DE CONTROLE
CNRACL AVEC LE CENTRE DEPARTEMENT DE GESTION DE LA VIENNE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°2020/30 du 8 juillet 2020, la Commune a conclu avec le Centre Départemental de Gestion une convention relative à la réalisation et au contrôle des dossiers CNRACL, et que celle-ci est arrivée à terme le 31 décembre 2022.

Le Centre Départemental de Gestion, via la Caisse des Dépôts et Consignations nous propose d'établir un avenant pour prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de réalisation et contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre Départemental de Gestion.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 16 janvier 2023
Béatrice FONTAINE
Maire